

# SERVICES VITICULTURE LE CHOIX DU REcul ?

FERMETURES, CENTRALISATIONS, ÉLOIGNEMENT DU TERRAIN : LA VITICULTURE DOUANIÈRE PAIE AUJOURD'HUI LE PRIX D'UNE POLITIQUE DE RENONCEMENT.

La fermeture du service de viticulture de Blaye, combinée aux projets de restructuration des laboratoires, illustre une orientation préoccupante : moins de proximité, moins d'expertise publique, moins de capacité à lutter efficacement contre la fraude viti-vinicole et potentiellement un transfert de missions au profit d'autres administrations ou organismes.

Derrière des choix présentés comme "techniques" ou "organisationnels", c'est bien un affaiblissement du service public douanier dans les territoires et un risque majeur pour la sécurité fiscale et juridique de l'État qui se dessinent.

**La CFDT Douane refuse cette logique de recul et alerte sur les conséquences concrètes de ces décisions pour les agents, les opérateurs et la crédibilité de l'action publique.**

## FERMETURE DE BLAYE UN COUP PORTÉ AU CONTRÔLE VITI-VINICOLE

Le CSA Réseau de décembre vient d'entériner la fermeture du service de viticulture de Blaye et le transfert de l'activité vers Libourne, service déjà en souffrance au regard de la charge de travail, malgré le renforcement des effectifs en vue du transfert.

Le maintien d'une simple permanence à Blaye, deux matinées par semaine, est en soi un aveu : l'administration reconnaît que l'abandon total du terrain est incompatible avec les besoins réels des opérateurs viticoles.

La viticulture repose sur un tissu d'opérateurs agricoles et non-agricoles (négociants, distillateurs, prestataires) qui ont besoin d'un service accessible, réactif et territorialisé. **En éloignant l'administration, on affaiblit mécaniquement le contrôle, la prévention des fraudes, la relation de confiance avec les professionnels.**

## LABORATOIRES UN AUTRE PILIER MENACÉ

Dans le même temps, le projet de transfert des activités « Boissons / Isotopie du vin » du laboratoire de Montpellier vers Bordeaux engage directement la capacité de la Douane à exercer ses missions essentielles : qualifier juridiquement, taxer, contrôler et sanctionner efficacement la fraude viti-vinicole.

**Pour la CFDT Douane, cette réorganisation des laboratoires va à l'encontre de l'intérêt de nos missions et affaiblira durablement l'action des services Viti, et des services d'enquête.**



SPÉCIAL VITI,  
DÉCEMBRE 2025



## **UN MAILLON CLÉ DE LA CHAÎNE FISCALE ET PÉNALE**

Le rôle des laboratoires ne se limite pas à l'analyse scientifique. Ils sont centraux pour le classement fiscal et la taxation des boissons alcooliques, avec des enjeux financiers parfois considérables. Quand les délais d'analyse s'allongent, c'est le recouvrement de l'impôt qui est fragilisé, notamment face à des opérateurs récents ou financièrement instables. Une analyse tardive, c'est parfois une créance fiscale irrécouvrable.

## **DEUX LABORATOIRES, UNE GARANTIE TECHNIQUE ET JURIDIQUE**

L'expérience douanière et les retours de la CCRF sont clairs : disposer de deux laboratoires compétentaires en analyse des boissons et isotopie est une garantie essentielle.

Cela sécurise les contre-expertises (le second labo SCL pouvant être sollicité par l'autorité judiciaire), protège par là-même l'administration devant les juridictions et renforce la solidité des dossiers face à des opérateurs très bien conseillés.

**Réduire cette capacité à un seul site, c'est potentiellement fragiliser des procédures contentieuses à enjeu.**

## **L'ISOTOPIE, UN OUTIL DÉCISIF CONTRE LA FRAUDE ORGANISÉE**

La fraude viti-vinicole peut être industrielle. Quand la comptabilité matières est défailante ou manipulée, l'analyse isotopique peut devenir un levier décisif pour établir qu'un vin n'est pas ce qu'il prétend être.

Les Services Communs des Laboratoires sont capables d'établir des rapports détaillés à l'appui des constatations des services lorsque les caractéristiques des vins sont éloignées de leur terroir et millésime annoncés.

**Cet élément scientifique, robuste et opposable, est une vraie plus-value devant les tribunaux.**

## **CENTRALISER, C'EST FRAGILISER**

**Concentrer toute la capacité isotopique sur un seul site, dans un pays qui est l'un des premiers producteurs viticoles du monde, n'a aucun sens : délais allongés, surcharge des experts, affaiblissement des dossiers à forts enjeux fiscaux et pénaux...**

## **IL N'EST PAS ADMISSIBLE QUE L'ADMINISTRATION SE DÉSENGAGE !**

Entre la fermeture de services de viticulture et l'affaiblissement des capacités des laboratoires, la viticulture douanière subit une double peine. Moins de proximité, moins de moyens, moins de sécurité juridique (déjà bien entamée compte tenu de la recodification particulièrement impactante pour les missions VITI/CI).

**La CFDT Douane appelle à l'abandon de ces réorganisations et saisira les élus.**

Quand la fraude est organisée à grande échelle, la Douane ne peut pas se permettre d'affaiblir ses meilleurs outils, de perdre la compétence des agents VITI et SCL.

Quand d'autres administrations mettent en place des plans d'actions dédiés à ce secteur (cf. Plan 20 de la gendarmerie par exemple), quand les transferts de missions fiscales ont déjà entamé les missions de la douane au profit de la DGFIP, la DGDDI se doit de préserver son rôle de 1ère administration présente dans l'ensemble de la filière viti-vinicole, du producteur au négociant, en passant par les exportateurs, distillateurs etc.

**Les systèmes réglementaires et déclaratifs nous sont (encore) favorables, notre action est connue et reconnue.**

# **L'HEURE N'EST NI AU DÉTRICOTAGE DES IMPLANTATIONS, NI AU DÉSENGAGEMENT DANS LES MISSIONS.**